



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 1679

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle de la grande nef du Grand Palais. Ce haut lieu de la culture française a été fermé en novembre 1993 pour des raisons de sécurité. A ce jour la plupart des activités attenantes au Grand Palais ont repris mais seule la nef, utilisée par les salons d'artistes et pour d'autres manifestations, reste encore inaccessible. Pendant la durée des travaux de restauration nécessaire, l'Etat avait décidé il y a quatre ans de transférer les salons d'artistes sous les tentes du quai Branly mais de nombreux artistes souffrent d'une conjoncture difficile et d'un marché de l'art en crise. La réouverture de la nef du Grand Palais serait pour eux plus que bénéfique. Aussi souhaiterait-elle connaître l'état d'avancement des travaux de la grande nef et la date à laquelle est prévue sa réouverture pour les salons d'artistes. Enfin, elle aimerait savoir si les anciennes conditions de loyer seront maintenues ou subiront des modifications sensibles.

Texte de la réponse

La décision de fermer l'accès de la nef du Grand Palais a été prise en décembre 1993 pour des raisons de sécurité après que les experts ont rendu leurs conclusions sur les travaux à engager au plus vite à titre conservatoire. Madame la ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, rappelle qu'une solution de relogement des utilisateurs de la nef du Grand Palais, et tout particulièrement les salons d'artistes et commerciaux, a été trouvée par l'affectation provisoire au ministère chargé de la culture du terrain du quai Branly. L'espace Eiffel-Branly assure à tous les salons, grands ou petits, des conditions de confort et de sécurité incomparablement meilleures qu'au Grand Palais et égales pour tous. Certes, le coût pour ces associations reste relativement élevé, mais il s'agit pour elles d'un forfait garanti bien inférieur au coût du marché, qui est accordé par la société concessionnaire du site au prix d'un déficit d'exploitation couvert par une subvention du ministère de la culture et de la communication de 4 millions de francs par an. Jamais, auparavant, les salons d'artistes n'avaient reçu une aide aussi importante des pouvoirs publics. De plus et dans de nombreux cas, le ministère soutient par ses moyens d'information la promotion de ces manifestations auxquelles il accorde souvent son patronage. Depuis quatre ans, le ministère chargé de la culture a pu, malgré la fermeture du Grand Palais, assurer le maintien de l'activité des salons d'artistes en attendant le retour dans l'édifice. Chacun reconnaît aujourd'hui les efforts déployés en faveur des artistes exposant sur le site Eiffel-Branly. A l'issue des travaux conservatoires programmés en 1994 et 1995, les services du ministère de la culture et de la communication ont commandé des études techniques complémentaires pour définir les travaux à entreprendre afin de rénover l'ensemble du Grand Palais. Il convient d'indiquer que ces études ont démontré que l'ampleur du chantier du Grand Palais relevait des grands travaux. La conjoncture budgétaire n'a pas jusqu'à présent permis d'inscrire ce projet dans les dernières programmations. Il reste que cette opération est une des priorités du ministère de la culture et de la communication dans le cadre d'une remise à plat de l'ensemble des opérations. Elle tient compte de trois exigences : la réelle capacité budgétaire du ministère pour les années à venir, le rééquilibrage des opérations entre Paris et les régions et la cohérence dans le calendrier de remise en état des différents bâtiments qui, à l'exemple du Grand Palais, réclament une complète rénovation. Il est donc prématuré

de déterminer la date d'une réouverture au public de cet édifice et les modalités de gestion et d'occupation des lieux.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1679

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2438

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3077